



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 MARS 2025

L'an deux mil vingt cinq, le dix-huit mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24  
Pouvoirs : 3  
Absent : 0

Date de la convocation : 12 mars 2025

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BIOTTEAU Dany, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, GARNIER Béatrice, VERDUZIER Jean-Bernard, MOREAU Laurent, MINEREAU Dominique, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, MASSONNEAU Bruno, ROBIN Nadia, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
PIAULET Christine représentée par B SULLI

**ABSENT : /**

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°39

Rapporteur : Christian MICHAUD

### OBJET : AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET 2025 CIMETIÈRES - APPROBATION

Il est rappelé aux membre du conseil municipal que la commune a fait voter son budget primitif 2025 lors de l'assemblée délibérante du 04 février 2025.

Le budget primitif 2025 reprenait les affectations anticipées de l'exercice 2024, comme le prévoit le CGCT aux articles L2311-5 et L2311-11.

L'article L2311-5 précise notamment que "le **résultat excédentaire** de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté (...), le **résultat déficitaire** de la section de fonctionnement, le **besoin de financement** ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en **totalité** dès la plus proche décision budgétaire **suivant le vote du compte administratif** et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice. "

Suite au vote du compte administratif et du compte de gestion du budget cimetières , les membres du conseil municipal sont informés que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget cimetières est de : 1 478,48€.

La section d'investissement du budget des cimetières pour 2024 se clôture en déficit à -1 240,62€. Le solde des restes à réaliser à couvrir est de -18 879,00€.

L'affectation de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement soit 1 478,48€.

Il est ainsi proposé l'affectation définitive suivante des résultats 2024 sur 2025 :

- en fonctionnement (compte 002) : 0€
- en investissement (compte 1068) : 1 478,48€
- en investissement (compte 001) : - 1 240,62€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- approuvent l'affectation définitive des résultats 2024 au budget 2025 des cimetières tel que présentée ci-dessus,
- chargent Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

**VOTE**

**21 voix "Pour"  
6 abstentions**

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
le 21 MARS 2025

